

N. 74 - 28	
PERS. 631	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 156	
12 juin 1974	

**Objet :    CLASSIFICATION DE LA FONCTION DE CHEF  
              D'EQUIPE D'ENTRETIEN DES RESEAUX**

Après avis de la commission supérieure nationale du personnel, la présente circulaire fixe, à compter du 1er avril 1974, la classification de la fonction de chef d'équipe d'entretien des réseaux, catégorie 6.

Le caractère spécifique de cette fonction en situe la classification en dehors de la référence aux définitions générales des fonctions de commandement et des fonctions mixtes de commandement et de technicité de la circulaire A 1069 - B 909, modifiée par la circulaire Pers. 630 ; la définition qui en est donnée et le classement qui en résulte ne font pas obstacle à l'application à d'autres fonctions de ces définitions générales.

Le Directeur Général  
d'ELECTRICITE DE FRANCE  
M. BOITEUX

Le Directeur Général  
du GAZ DE FRANCE  
ALBY

Chef d'équipe d'entretien des réseaux - catégorie 6

Agent qualifié, expérimenté, dirigeant habituellement tout en y participant le travail d'une équipe composée normalement d'au moins trois agents des catégories 3 à 5 pour la réalisation de travaux d'entretien sur les réseaux (lignes, canalisations, postes, ouvrages de production).

Cet agent est chargé, avant le début des travaux, d'analyser de façon précise l'opération à réaliser, de fixer le mode de travail le mieux adapté et de préciser l'outillage et le matériel nécessaires. Au cours des travaux, il est responsable des mesures intéressant la sécurité des agents qu'il dirige et celle des tiers.